

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 29 juin 2026	N° 2026-009

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, le conseil d'administration de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 16 juin 2026, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jérôme PESCINA, Président du conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Monsieur Jérôme PESCINA, Monsieur Christian BAGATE, Madame Maïté CAZAUX,
Madame Catherine FABRE, Madame Juliette PEREZ, Madame Anne LEPINE,
Madame Zeineb LOUNICI, Monsieur Jean-Claude RONDET, Monsieur Serge TOURNERIE,
Monsieur Jean-Marie TROUCHE.

Excusés :

Monsieur Michel POIGNONEC ayant donné procuration à Monsieur Jérôme PESCINA

Étaient absents :

LA SEANCE EST OUVERTE A 10h30

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 29 juin 2026	N° 2026-009

COMPTE FINANCIER 2025

Monsieur Jérôme PESCHINA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport retrace les éléments financiers de l'activité de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole au cours de l'exercice 2025. Aux termes de la réglementation applicable aux services publics gestionnaires de la mission d'adduction d'eau potable, constituées en régies disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le compte financier est un document tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion, et se compose des éléments constitutifs du compte de gestion et des annexes du compte administratif.

L'exercice 2025 constitue le troisième budget de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole dans l'exercice plein et entier de ses compétences d'adduction d'eau potable, des eaux industrielles et du service public de l'assainissement non-collectif.

I. Budget principal (eau potable)

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	305 508,96	347 217,40	41 708,44	13,65%
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	113 697 882,47	127 502 744,64	13 804 862,17	12,14%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 000,00	129 470,74	89 470,74	223,68%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 631,00	2 351,00	-280,00	-10,64%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	233 925,09	1 134 316,22	900 391,13	384,91%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 972 866,00	3 522 202,00	549 336,00	18,48%
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	117 252 813,52	132 638 302,00	15 385 488,48	13,12%
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	843 824,23	3 810 729,75	2 966 905,52	351,60%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	843 824,23	3 810 729,75	2 966 905,52	351,60%
002	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	118 096 637,75	136 449 031,75	18 352 394,00	15,54%

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	34 836 097,26	25 858 400,81	-8 977 696,45	-25,77%
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	31 571 337,23	35 776 211,52	4 204 874,29	13,32%
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	24 400 203,75	13 795 245,39	-10 604 958,36	-43,46%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 492 416,36	3 265 104,54	772 688,18	31,00%
66	CHARGES FINANCIÈRES	96 286,13	587 921,92	491 635,79	510,60%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	146 802,15	1 838 431,74	1 691 629,59	1152,32%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	3 522 202,00	11 615 743,00	8 093 541,00	229,79%
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	97 065 344,88	92 737 058,92	-4 328 285,96	-4,46%
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 669 097,72	17 104 860,47	14 435 762,75	540,85%
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 669 097,72	17 104 860,47	14 435 762,75	540,85%
002	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	99 734 442,60	109 841 919,39	10 107 476,79	10,13%

A. Section d'exploitation

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 132,64 M€ et correspondent à un taux de réalisation de 100,5% du budget voté. Elles recouvrent 130,95 M€ de « total des produits eau » détaillés ci-dessous par nature en 2025, contre 113,70 M€ en 2024 (soit +17,25 M€).

Le détail des « produits eau » présenté ci-dessous est constitué de l'ensemble du chapitre 70 (127,5 M€), duquel sont déduits les annulations de titres pour 1 M€ (chapitre 67) et est ajoutée la redevance performance assainissement de 4,4 M€ perçue pour le compte de l'AEAG, mais dont le redevable final est Bordeaux Métropole en 2025 (redevance neutralisée comptablement au chapitre 70, mais réintégrée dans les recettes car le titre est émis par la Régie).

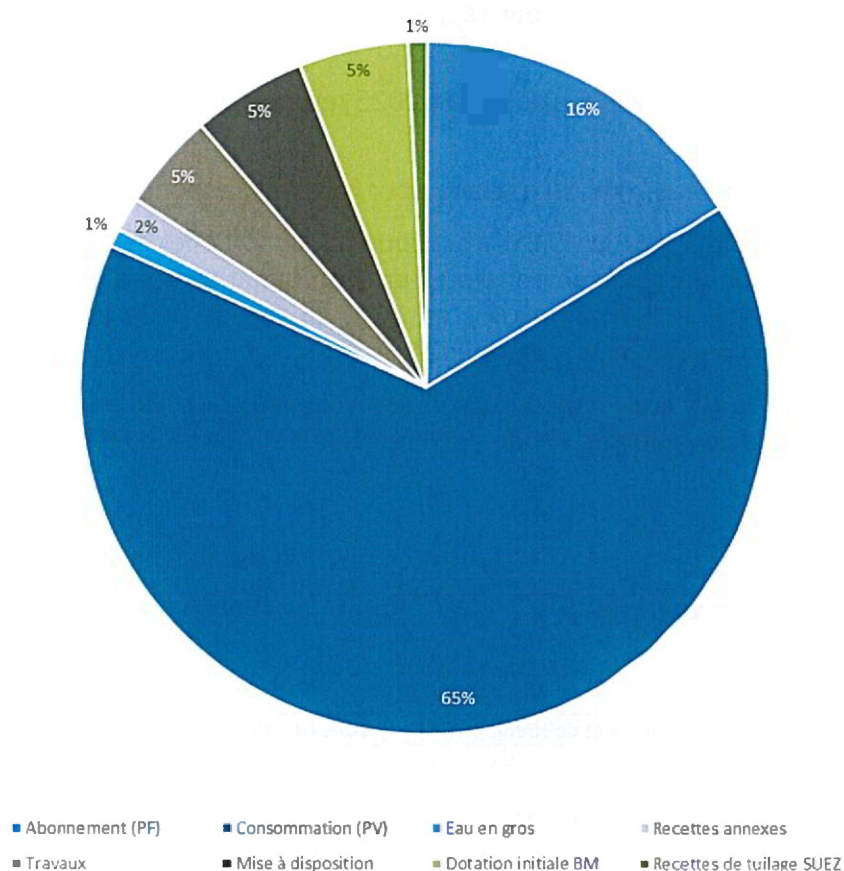
Détail des produits

en milliers de € hors taxes	2024	2025
EXPLOITATION DU SERVICE - EAU	79 346	84 915
Partie fixe	16 600	16 792
- abonnements	15 582	16 792
- Abonnements - redevances incendie	1 019	
Partie proportionnelle	61 903	67 276
- Clients particuliers		
- Clients professionnels		
Cession d'eau en gros	843	846
Autre Produits	+0	
- Subvention d'exploitation	0	
- Divers	+0	
RECETTES POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	24 400	28 052
- Redevance prélèvement	3 358	6 755
- Redevance consommation (New réforme)		13 979
- Redevance performance sur réseau EAU (New réforme)		3 059
- Redevance performance sur réseau AST (New réforme)		4 443
- Redevance pollution d'origine domestique	11 900	-81
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	9 142	-102
TRAVAUX REFACTURABLE - EAU	3 706	4 653
- Branchements	3 706	4 653
PRODUITS ACCESSOIRES - EAU	6 246	7 163
- Facturation et recouvrement autres compte de tiers	989	761
- Autres pdts accessoires (issus de la gestion clientèle)	659	620
- Mise à disposition et refacturation du personnel	4 318	5 514
- Redevances occupation	280	269
RECETTES PONCTUELLES - EAU		6 167
- Dotation initiale BM		5 246
- Recettes de tuilage SUEZ		921
TOTAL DES PRODUITS - EAU	113 698	130 951
Produits relatifs au contrat AST BM (facturé par la REGIE pour le compte du prestataire d'AST)		
- Exploitation du service - Assainissement (part SABOM)	23 771	24 984
- Surtaxe communautaire - Assainissement (part BM)	25 599	28 899
TOTAL DES PRODUITS - ASSAINISSEMENT	49 370	53 883
TOTAL DES TITRES ETABLIS PAR LA REGIE	163 068	184 834

Sur 2025, la Régie a émis pour 185 M€ de titres de recettes, dont 81 M€ pour compte de tiers, à savoir l'Agence de l'eau et la SABOM (44%).

En solde net, la Régie a émis 103 M€ de titres pour son propre compte.

Composition des recettes propres à la régie



a. Recettes sur vente d'eau (exploitation du service eau) (+5,57 M€) :

Détails des prestations facturées	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Var.	% var.
Total Volumes vendus au détail (yc var. EEC)	40 857	43 382	2 525	6,2%
Facturé	38 067	43 320	5 252	13,8%
Volumes d'eau consommée non facturée (EEC exercice)	2 790	62	-2 728	-97,8%
Dont : Remises fuites	-634	-664	-30	4,7%
Total Volumes ventes en gros et divers (yc var EEC)	2 312	2 292	-20	-0,9%
Volumes vendus aux navires	9	16	7	78,2%
Volumes vendus sur les bornes monétiques et brchts temporaires	80	94	14	17,3%
Volumes vendus aux services d'eau hors périmètre concédé	2 253	2 082	-171	-7,6%
Volumes d'eau consommée non facturée (EEC exercice)	-29	101	130	-442,4%
Total Volumes vendus (Détail+VEG) en milliers de M3	43 169	45 674	2 505	5,8%
VENTES AU DETAIL				
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	61 903	67 276	5 373	9%
CA Part variable facturé	54 951	66 657	11 706	21%
CA Part variable eau consommée non facturée (EEC)	6 952	619	-6 333	-91%
dont : Remises fuites	-893	-1 014	-121	13%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE : abonnements	16 600	16 792	192	1%
VENTES EN GROS ET DIVERS				
CA Ventes aux navires	13	24	11	83%
CA Ventes sur les bornes de puisage et brcht temporaires	709	677	-32	-5%
CA Ventes aux services d'eau hors périmètre concédé	120	145	25	20%
CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES D'EAU (en K€)	79 346	84 915	5 569	7%

Pour mémoire, la Régie a modifié son modèle tarifaire au 1^{er} janvier 2024 en réduisant de 30% le tarif sur l'abonnement et en ajustant un tarif unique sur la part variable.

Le tarif 2025 a augmenté de +2,59% par rapport à 2024 selon le référentiel de la formule d'indexation.

Le volume d'eau en compteur (EEC) calculé sur 2025 représente 4 mois de distribution d'eau non facturée.

Il a été accordé sur 2025 pour 1 M€ de remises pour fuites correspondant à 664 000 m3.

L'évolution des volumes facturés de +5,8% s'explique par un fort effet de débouclage de l'EEC 2024 sur 2025 en raison du changement d'outil de facturation survenu au cours du dernier trimestre 2024. En effet, 1 233 Km3 facturés en 2025 au titre de 2024 pour près de 16 000 clients étaient non estimés lors de la clôture 2024.

Après neutralisation des effets de débouclage et des volumes associés aux remises sur fuite, l'évolution des volumes consommés est de -0,5% en 2025 et non plus +5,8%.

		Vol 2023	Vol 2024	Vol 2025
TOTAL M3 Facturé	a	44 752 472	43 169 480	45 674 092
Dont Fuites	b	-610 485	-634 358	-664 100
Débouclage N	c		-285 378	1 233 447
Débouclage N+1	d	-285 378	1 233 447	
Volume consommé NET (hors fuites et débouclage EEC) =a-b-c+d		45 077 580	45 322 662	45 104 745
	Var annuelle		0,5%	-0,5%

Par conséquent l'affichage comptable d'une hausse des volumes vendus de +5,8% en termes de facturation masque ici une réalité de baisse des volumes de -0,5%.

b. Autres recettes (+8 M€) :

AUTRES RECETTES (en K€)	2024	2025	Var.	% Var.
RECTES ANNEXES	9 952	11 816	1 865	19%
Recettes Travaux	3 706	4 653	947	26%
Mise à disposition et refacturation du personnel	4 261	5 455	1 194	28%
Frais support (SPANC & EI)	57	59	2	4%
Prestations annexes (Frais d'accès et pose compteur)	620	620	0	0%
Facturation et recouvrement autres compte de tiers	989	761	-228	-23%
Redevances occupation	281	269	-12	-4%
Autres recettes	38	0	-38	NA
RECTES PONCTUELLES	0	6 167	6 167	NA
Dotation initiale BM	0	5 246	5 246	NA
Recettes de tuilage SUEZ	0	921	921	NA
TOTAL AUTRES RECETTES	9 952	17 983	8 032	81%

□ Recettes sur travaux refacturables (+1 M€) :

Les travaux refacturables sur l'exercice 2025 (4,65 M€) correspondent aux activités telles que la création de branchement, raccordement de réseau ou encore dévoiement de réseau entre autres.

Ce volet des recettes continue de croître pour la seconde année consécutive avec une hausse de +0,95 M€ soit +25,6% par rapport à l'exercice 2024.

□ Recettes sur autres prestations (produits accessoires eau) (+0,9 M€) :

La Régie est rémunérée pour le service de facturation et d'encaissement pour le compte de la SABOM et de l'Agence de l'Eau pour 0,76 M€ sur 2025.

Le service clientèle facture des prestations annexes à la vente d'eau telles que les frais d'accès ainsi que des frais annexes sur compteurs pour 0,62 M€ sur 2025.

Lors de la création de la Régie, Bordeaux Métropole a délégué certaines missions et activités contre rémunération à hauteur de 5,46 M€ sur 2025 pour la mise à disposition de personnel de la Régie dont 5,26 M€ de masse salariale et 0,19 M€ de transfert de provision pour CET.

Les budgets SPANC et Eaux Industrielles sont impactés pour 13% de leurs charges directes au titre des frais supports portés par la Régie, soit 59 K€ refacturés sur 2025.

Des conventions ont été signées avec des tiers pour leur accorder le droit d'installation d'antennes sur divers sites de la Régie pour un montant global de 0,27 M€.

□ Recettes ponctuelles (+6,2 M€) :

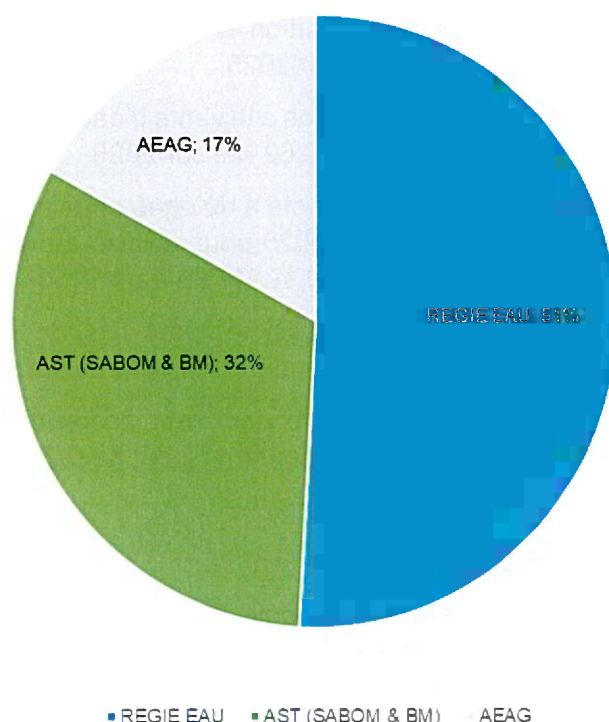
Sur 2025, la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole a perçu pour 5,25 M€ de recettes correspondant à la dotation initiale versée par Bordeaux Métropole au titre du solde résiduel du fonds de performance et du fonds de contribution à la politique sociale de l'eau au terme du contrat du précédent délégataire.

La Régie de L'Eau a également perçu pour 0,92 M€ de remboursement par SUEZ dans le cadre de la convention de tuilage pour couvrir le remboursement des surlargeurs pris en charge par la Régie pour le compte de SUEZ à hauteur de 0,54 M€ ainsi que le remboursement des acomptes perçus par SUEZ à hauteur de 0,38 M€ pour les créations de branchements commandées avant le 31 décembre 2022 puis réalisés par la Régie.

c. Recettes pour compte de tiers – produits relatifs au contrat d'assainissement SABOM/BM et recettes pour AEAG (+8,2 M€) :

Les factures d'eau intègrent plusieurs éléments de facturation y compris pour des entités externes à la Régie.

CONTRIBUTION SUR FACTURE EAU



□ Part assainissement SABOM et BM (+4,5 M€) :

Les recettes perçues pour le compte de l'assainissement (part SABOM et part Collectivité Bordeaux Métropole) à hauteur de 53,88 M€ sur 2025 sont reversées mensuellement à la SABOM.

□ Part Agence de l'Eau AEAG (+3,7 M€) :

La nouvelle réforme de l'agence de l'eau applicable à compter de 2025 met un terme aux redevances « pollution » et « modernisation » sur les facturations établies en 2025. Ces redevances sont remplacées par des redevances « consommation d'eau potable » et des redevances « performances des réseaux » d'eaux et d'assainissement.

Les redevances performances des réseaux d'eau et d'assainissement versées à l'AEAG sont définies selon les déclarations techniques établies au 31 mars N+1. Le titre exécutoire en vue du règlement est transmis par l'AEAG en suivant au cours du second semestre.

La redevance consommation d'eau potable est reversée à l'agence de l'eau selon un échéancier défini en amont constitué de dix mensualités entre juin de l'année en cours et mars de l'année suivante, le solde étant versé à réception du titre exécutoire.

Impact des diverses redevances AEAG sur la facture de l'usager en 2025 (en € HT / m3) :

Facture usager			
REDEVANCES AEAG	2023	2024	2025
Pollution	0,33	0,33	
Modernisation	0,25	0,25	
Redevance prélèvement	0,064	0,064	0,149
Performance EAU			0,07
Performance AST			0,105
Redevance Conso			0,32
TOTAL AEAG	0,644	0,644	0,644

L'impact de la réforme portée par l'AEAG sur les diverses redevances est neutre pour l'usager en 2025 (hausse de +0,085 € HT / m3 pour la redevance prélèvement et baisse de -0,085 € HT / m3 pour les autres redevances).

Détail sur la redevance prélèvement :

Fonds redevance prélèvement								
	2023			2024			2025	
	Volume (en Km3)	Tarif	Recette (en K€)	Volume (en Km3)	Tarif	Recette (en K€)	Volume (en Km3)	Recette (en K€)
FACTURATION PRELEVEMENT REGIE	33 022	0,064	2 113	40 146	0,064	2 569	45 336	6 755
FACTURATION PRELEVEMENT SUEZ						789		
TOTAL RECETTES PRELEVEMENT			2 113			3 358		6 755
RED PRELEVEMENT APPELEE PAR AEAG	57 278	0,052	3 002	56 329	0,062	3 469	55 973 *	3 475 *
SOLDE CUMULE SUR RED PREELEVEMENT			-889			-1 788		1 492 *

* Volume estimé pour la clôture de 2025

Les recettes perçues au titre de la redevance prélèvement augmentent de +3,4 M€ en 2025 :

- +4,19 M€ s'expliquant par une hausse tarifaire de +0,085 € HT / m3 répercutée à l'usager (+3,4 M€ d'effet prix), une hausse des volumes facturés sur 2025 (+5 190 Km3, soit un effet volume de +0,33 M€), et un effet croisé prix volume de +0,44 M€.

Le tarif sur la redevance prélèvement répercuté par la Régie à l'usager a en effet été augmenté en 2025 de +0,085 € HT / m3 afin de compenser les pertes précédemment constatées sur le fonds de redevance prélèvement. Lors de l'élaboration du tarif 2025, la Régie a redéfini son tarif appliqué à l'usager en intégrant les pertes antérieures pour près de 1,8 M€ ramené au volume facturé prévu au budget 2025 : il en ressort un tarif 2025 appliqué à l'usager de 0,149 € HT / m3 contre 0,064 € HT / m3 en 2024.

En 2023, la Régie constatait une perte de -0,89 M€ en raison de la faible volumétrie des volumes facturés la première année (33 022 Km3 facturés contre 57 278 Km3 appelés par l'AEAG). En effet, les volumes facturés en 2023 représentent l'équivalent de 9 mois de facturation contre 12 mois pour les années ultérieures : la facturation 2024 porte la consommation équivalent à 3 mois de 2023 et 9 mois de 2024. Ce phénomène s'explique par les relèves réalisées en cours d'année.

De même, en 2024, la Régie constatait une perte de -0,9 M€ en raison d'une part de 40 146 Km3 facturés contre 56 329 Km3 appelés par l'AEAG et d'autre part, car le tarif appliqué à l'usager par la Régie était maintenu à 0,064 € HT / m3 tandis que l'AEAG avait délibéré un tarif de 0,062 € HT / m3 sur les volumes prélevés (hausse tarifaire de +19%).

- -0,79 M€ s'expliquant par la perception en 2024 par la Régie de 0,79 M€ au terme du contrat SUEZ, correspondant à la redevance prélèvement facturée par SUEZ à l'usager en 2023 sur les consommations 2022 non facturées (soit l'équivalent de 3 mois).

A noter que le tarif 2026 pour la redevance prélèvement a été revu à la baisse dès le 01/01/2026, ainsi porté à 0,09 € HT / m3 facturé.

2. Dépenses réelles de fonctionnement

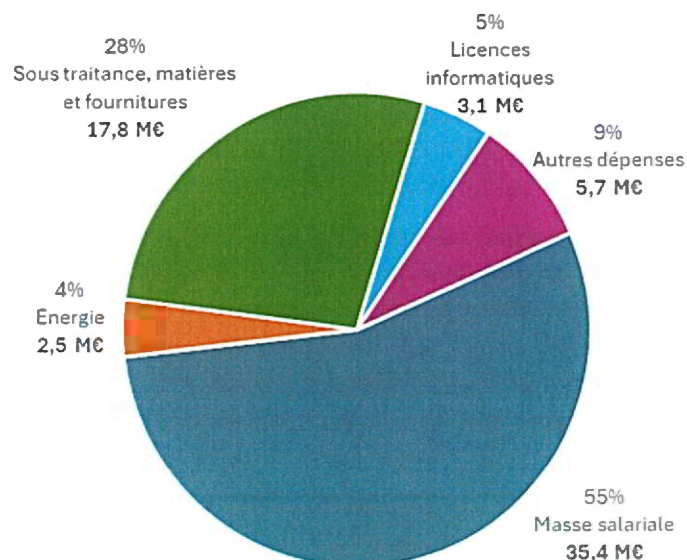
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 92,74 M€ et correspondent à un taux de réalisation de 94% du budget voté. Elles recouvrent 64,54 M€ de dépenses d'exploitation détaillés ci-dessous par nature en 2025, contre 68,65 M€ en 2024 (soit -4,1 M€).

Chapitre/Article	Libellé	2025
011	Charges à caractère général	25 858 400,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 776 211,52
65	Autres charges de gestion courante	3 265 104,54
67 *	Charges exceptionnelles	426 696,00
013	Atténuation de charges	- 347 217,40
77 **	Produits exceptionnels	- 436 882,76
	TOTAL DEPENSES REELLES	64 542 312,71

* Dépenses récurrentes FSL et Aide CAF "chèque eau"

** Avoir certificat d'énergie

Répartition dépenses réelles d'exploitation 2025



Le graphique ci-dessus présente la répartition des 64,54 M€ de dépenses d'exploitation 2025. Ces dépenses présentent une baisse de 4,1 M€ (-6%) par rapport à 2024.

Répartition des dépenses en K€	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Var.	% Var.
Masse salariale	31 266	35 429	4 163	13%
Energie	4 747	2 507	-2 240	-47%
Sous traitance, matières et fournitures	26 904	17 844	-9 060	-34%
Licences informatiques	2 365	3 095	730	31%
Autres dépenses	3 367	5 668	2 301	68%
	68 649	64 543	-4 106	-6%

a. Masse salariale (+4,16 M€ brut et +3,16 M€ net de refacturation)

Premier poste de dépense de la Régie, la masse salariale après retraitement de la refacturation dans le cadre des prestations rendues à Bordeaux Métropole représente 30,16 M€, soit 51% des dépenses d'exploitation nettes de refacturation. En effet, le budget principal Adduction d'Eau Potable assure également le portage de missions de prestations et de maîtrise d'ouvrage déléguées, exécutées pour le compte de la métropole. Ainsi en est-il pour les missions relatives à l'assainissement collectif, à la gestion des eaux pluviales et la défense contre l'incendie, qui génèrent une recette de 5,26 M€ au budget de l'eau potable, de la part de Bordeaux Métropole.

L'évolution de +12% de la masse salariale 2025 résulte principalement :

- Des recrutements réalisés au cours de l'année 2024 correspondant à 29 ETP sur 2025, soit +6,5% ;
- De la NAO 2025 qui a conduit à une augmentation de +1,7% ;
- Du versement des primes d'engagement et d'intéressement au titre de 2024, soit +1,1% ;
- Du paiement en décembre 2025 d'une prime de partage de la valeur exonérée de charges pour un montant de 0,39 M€, soit +1,3%.

La valorisation des primes d'engagement, d'intéressement et autres charges sociales annexes sont intégrées dans la dotation aux provisions pour risques et charges pour 3,96 M€ et non dans le total de masse salariale d'exploitation du fait de leur versement en N+1.

Masse Salariale REGIE					
En K€	2 024	2 025	Var	% Var	% sur 2025
Eaux Potables	27 005	30 165	3 160	12%	85%
Exploitation	26 195	29 429	3 234	12%	83%
Production immobilisée	810	736	-74	-9%	2%
Masse Salariale Refacturée	4 261	5 264	1 003	24%	15%
Assainissement MO A & Prestations	2 199	3 135	936	43%	9%
Eau Pluviale MO A & Prestations	1 598	1 665	67	4%	5%
DE CI MO A & Prestations	464	464	0	0%	1%
TOTAL	31 266	35 429	4 163	13%	

b. Energie (-2,24 M€)

Le poste énergie chute de -47% pour s'établir à 2,51 M€ en 2025, malgré une consommation légèrement en hausse de +1,8%. L'ensemble de la variation s'explique par la baisse des tarifs à laquelle s'ajoute un effet favorable lié à l'avoir obtenu au titre du certificat d'économie d'énergie pour 0,44 M€ (dépenses d'énergie de 2,94 M€ au chapitre 011, desquelles est déduit l'avoir de 0,44 M€ comptabilisé au chapitre 77).

c. Sous-traitance, matières et fournitures (-9,06 M€)

Ce poste regroupe les charges courantes nécessaires au fonctionnement de l'activité Eau Potable. Il est en baisse de -9,06 M€ (soit -34% en 2025) et concerne principalement les dépenses suivantes :

- Les produits de traitements, achats de pièces et fournitures (-0,68 M€)

Ce poste évolue à la baisse, essentiellement en raison de l'évolution favorable des prix. Les dépenses 2025 s'élèvent à 2,06 M€.

- Les dépenses de transitions (système d'Information et locations mobilières) (-9,72 M€)

Le contrat de transition souscrit avec SUEZ s'est terminé fin 2024, toutefois quelques dépenses de transition subsistent en 2025 :

- Les dépenses du SI de transition sont justifiées par la nécessité d'un effort renforcé sur la stabilité des process informatiques afin de conserver temporairement les applications métiers du précédent exploitant en vue d'être opérationnel au 1er jour de la mise en place de la Régie. Elles représentaient 9,43 M€ en 2024 et s'établissent à 0,96 M€ en 2025 en raison d'un décalage de paiement n'ayant pu faire l'objet d'un rattachement.

La Régie a mis en place dès 2024 de nouveaux outils informatiques pour remplacer les applications utilisées précédemment par l'ancien délégataire. Parmi les nombreux projets, l'application « EFLUID » sert de plateforme pour la relation avec les usagers. Cet outil permet de planifier les interventions terrain mais est également une interface de facturation pour les factures d'eau et de travaux.

- Un contrat de location sur la flotte véhicules a été souscrit auprès de SUEZ afin de garantir les délais de mise à disposition. La sortie de ce contrat s'échelonne entre juin 2024 et janvier 2026. Sur 2025, la Régie dispose encore de poids lourds au titre des dépenses de transition. Le parc automobile a été renouvelé par des véhicules électriques au cours du dernier trimestre 2024 justifiant ainsi la baisse de 57% des coûts constatés sur le poste des locations mobilières (-1,25 M€).

- L'entretien réseau (-1,31 M€)

Sur 2025, l'activité de réparation de fuite continue de croître avec +6% d'interventions. Malgré une activité soutenue dans la réparation des fuites, les dépenses de sous-traitance chutent en 2025 de -24% à 4,14 M€ pour plusieurs raisons. En premier lieu, le choix fait par la Régie d'internaliser cette activité avec l'arrivée de 6 ETP courant 2024. A cet effet d'internalisation se rajoute une baisse du prix moyen de réparation des fuites.

Ce poste regroupe d'autres activités dans une moindre mesure telles que les réfections de chaussée, les surlargeurs, les bouches à clés et renouvellement de compteurs.

- Les autres prestations externes (+3,16 M€)

Ce poste s'établit à 9,32 M€ en 2025 (en hausse de +51%) et correspond aux divers prestataires intervenant pour le compte de la Régie tels que :

- Les frais de télécommunication dont le centre d'appel décentralisé ainsi que le dispositif de facturation (précédemment intégré dans le SI de transition) pour +2 M€ en 2025.
- Les frais d'études pour accompagner les projets de la Direction Recherche Innovation & Transition Ecologique (DRITE) pour +0,39 M€.
- Les frais d'accompagnement au changement lié à la mise en place de nouveaux outils informatiques générant une évolution de +0,36 M€ par rapport à 2024.
- La régie verse 60 K€ / an d'indemnisation au syndicat des eaux de Budos pour couvrir le surcoût de son service d'assainissement collectif lié à l'exploitation des sources de Budos par la Régie. En 2025, cette indemnité couvre les trois premières années soit +0,18 M€.
- La régularisation à la baisse de la facturation pour mise à disposition du personnel de la Régie pour le compte de BM au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 0,25 M€.

d. Licences informatiques (+0,73 M€)

Du fait de sa récente création, la Régie est toujours en phase de déploiement de nouveaux outils informatiques nécessaire pour accompagner les activités de la Régie dans tous les domaines, qu'il s'agisse des outils métiers de la clientèle ou des directions support tel que la finance ou encore les ressources humaines entre autres. La Régie a également dû compléter le nombre de licences en lien avec la hausse des effectifs de la Régie, générant une hausse de ce poste de dépense de +0,73 M€ en 2025 pour atteindre 3,09 M€.

e. Autres dépenses (+2,3 M€)

Ce poste correspond à diverses dépenses telles que :

- Impôts et taxes (+1,16 M€)

Ces dépenses d'un montant de 1,47 M€ en 2025 concernent notamment le paiement des taxes foncières et de la contribution sociale de solidarité des sociétés due à l'URSSAF, mais l'augmentation de +1,16 M€ s'explique par le fait qu'en 2025, l'agence de l'eau a mis en place sa réforme appelant de nouvelles redevances (redevance consommation et redevance performance des réseaux) et un nouveau schéma comptable.

En raison de cette réforme et en vue de s'aligner sur le nouveau modèle comptable défini par l'agence de l'eau, la Régie a intégré pour 1 M€ de reliquat de redevance prélèvement non couverte par les recettes antérieures à 2025 constituant ainsi une charge.

Les nouvelles redevances appelées par l'agence de l'eau au titre de 2025 sont comptabilisées en compte de provision pour risque dans l'attente des titres établis par l'agence de l'eau.

- Charges contractuelles (+0,37 M€)

Ce poste, qui s'élève à 0,93 M€ en 2025, est composé des montants alloués au Fonds de Solidarité Logement, au chèque eau, aux frais de contrôle de l'Autorité Organisatrice et aux fonds versés dans le cadre de l'aide internationale.

Tel que prévu au contrat d'objectif, la Régie a versé à Bordeaux Métropole les fonds définis en vue du financement des frais de contrôle de l'Autorité Organisatrice pour 0,3 M€ ainsi qu'un fond dédié à l'aide internationale à hauteur de 0,2 M€.

Le contrat d'objectif prévoit également une enveloppe de contribution sociale appelée chèque eau. Ce dispositif a fait l'objet d'un partenariat avec la CAF pour automatiser l'identification des ayants droits ainsi que le montant de l'aide attribuée. En 2025, la Régie a versé pour 0,25 M€ d'aide sociale soit par l'intermédiaire de la CAF pour les versements aux ayants droits soit en déduction de factures restant à recouvrer.

En parallèle de ce dispositif d'aide, la Régie a contribué au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0,18 M€ de participation.

- Créances irrécouvrables (+0,04 M€)

Les démarches renforcées sur l'activité de recouvrement ont permis d'identifier pour 0,17 M€ de créances irrécouvrables sur 2025.

f. Dotations aux provisions et dépréciations (+8,09 M€) :

Les provisions pour risques constituées sur 2025 concernent plusieurs domaines d'activités :

- Le volet RH au titre des jours placés en compte épargne temps ainsi que les primes d'intéressement et d'engagement acquis sur l'année mais versés sur l'année suivante. Cette provision couvre plus largement les départs à la retraite et les possibles contentieux.
- Le volet recouvrement au terme des deux premières années d'activité sur l'eau potable tant sur les factures d'eau que sur le volet travaux.
- Cette année, ont également été intégrées les redevances à verser par la Régie à l'agence de l'eau au titre des redevances prélèvement et performance du réseau en raison du nouveau schéma comptable défini par la réforme de l'agence de l'eau. En effet, ces redevances ne sont plus affectables en atténuation de produits puisque le montant du versement à effectuer par la Régie à l'AEAG diffère du montant encaissé. Seule la redevance sur consommation d'eau perçue de l'utilisateur sur la facture puis versée à l'AEAG correspond au montant réellement facturé et encaissé pour le compte de l'AEAG.

Provisions d'exploitations_Eau potable				
En K€	2 024	2 025	Var	% Var
Recouvrement		1 137	1 137	NA
Ressources Humaines	3 522	3 957	435	12%
AEAG_Redevance prélèvement Eau		3 463	3 463	NA
AEAG_Redevance Performance réseau d'eau		3 058	3 058	NA
TOTAL	3 522	11 616	8 094	

g. Atténuation de produits (-10,6 M€) :

Sur 2025, la réforme de l'agence de l'eau a eu pour effet de modifier la nature des redevances ainsi que leur traitement comptable.

A compter de 2025, seule la nouvelle redevance sur consommation d'eau perçue de l'utilisateur sur la facture puis versée à l'AEAG est affectable en atténuation de produits car seule cette redevance correspond au montant réellement facturé et encaissé pour le compte de l'AEAG (13,98 M€ au chapitre 70 et également en atténuation de produits).

Par ailleurs, les anciennes redevances pollution et modernisation n'existent plus.

Enfin, la redevance prélèvement versée à l'AEAG n'est plus comptabilisée en atténuation de produits car le montant du versement à effectuer par la Régie à l'AEAG diffère du montant encaissé et comptabilisé au chapitre 70. Le reversement prévisionnel à l'Agence de l'Eau est ainsi provisionné en dotation aux provisions pour risques. Il en est de même pour les nouvelles redevances performance.

Détail des atténuations de produits (en K€) :

ATTENUATION DE PRODUITS	2024	2025
- Redevance prélèvement	3 358	
- Redevance consommation (New réforme)		13 979
- Redevance pollution d'origine domestique	11 900	-81
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	9 142	-102
TOTAL	24 400	13 795

3. Résultat de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 136,45 M€ (132,64 M€ de recettes réelles et 3,81 M€ de recettes d'ordre) contre des dépenses de fonctionnement totales de 109,84 M€ (92,74 M€ de dépenses réelles et 17,1 M€ de dépenses d'ordre). Le résultat de l'exercice 2025 sur la section d'exploitation ressort ainsi à +26,61 M€.

Pour mémoire, le résultat cumulé 2024 de la section d'exploitation était de +30 M€, se décomposant en +18,36 M€ de résultat de l'exercice 2024, +14,11 M€ de report de l'exercice N-1 et -2,47 M€ de restes à réaliser à reporter en N+1.

(En euros)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	109 841 919,39	136 449 031,75	26 607 112,36
Report de l'exercice N-1	0,00	0,00	0,00
Total (Réalizations + reports)	109 841 919,39	136 449 031,75	26 607 112,36
Restes à Réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Resultat cumulé de la section d'exploitation	109 841 919,39	136 449 031,75	26 607 112,36

B. Epargne et financement des investissements

	CA 2024	CA 2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	117 252 813,52	132 638 302,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FRAIS FINANCIER	96 969 058,75	92 149 137,00
EPARGNE DE GESTION	20 283 754,77	40 489 165,00
FRAIS FINANCIERS	96 286,13	587 921,92
EPARGNE BRUTE	20 187 468,64	39 901 243,08
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	1 841 780,00	2 021 780,00
EPARGNE NETTE	18 345 688,64	37 879 463,08

ENCOURS DETTE	42 361 720,00	76 245 450,61
EPARGNE BRUTE	20 187 468,64	39 901 243,08
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (EN ANNÉES)	2,10	1,91

EPARGNE BRUTE	20 187 468,64	39 901 243,08
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	117 252 813,52	132 638 302,00
TAUX D'EPARGNE BRUTE*	17,22%	30,08%

*part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir

1. L'épargne brute ou capacité d'autofinancement

L'exercice 2025 a permis de dégager une épargne brute¹ d'un niveau élevé à hauteur de 39,9 M€ contre 20,19 M€ en 2024, soit une progression de +19,71 M€ (+97,6%).

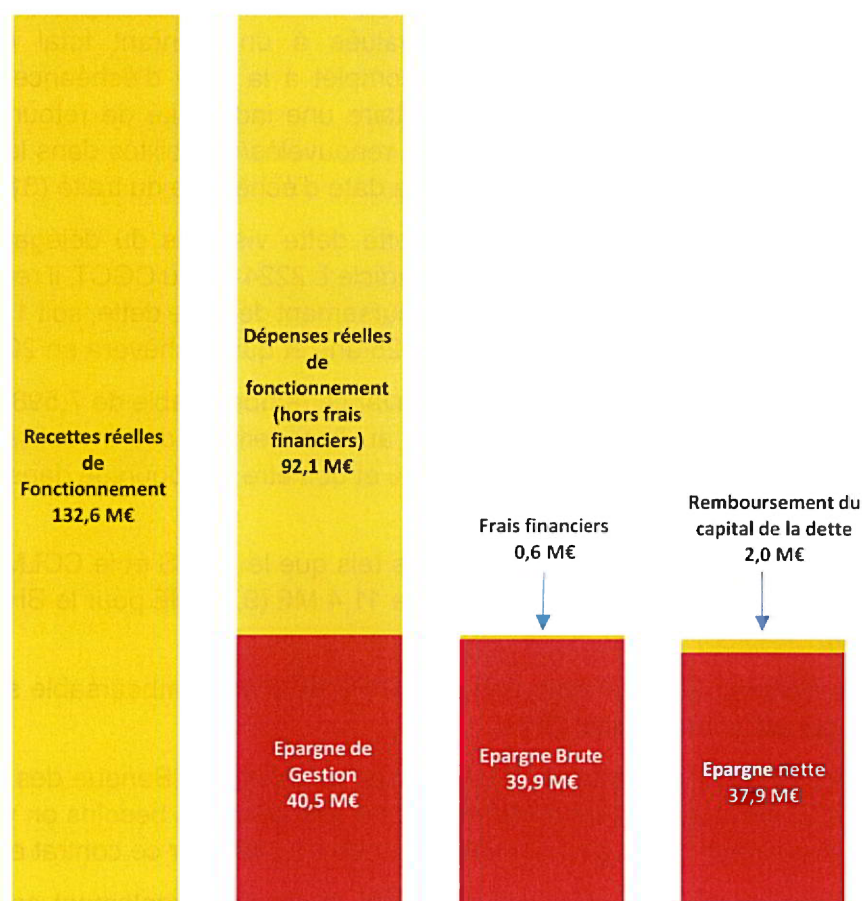
¹ L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, incluant de ce fait les opérations d'ordre semi-budgétaires (dotations et reprises sur provisions et dépréciations).

Cette épargne brute a été générée par deux facteurs : des recettes réelles de fonctionnement en progression (+15,39 M€, soit +13,12%, dont +6,17 M€ de recettes ponctuelles liées à la fin du contrat de DSP avec Suez) et des dépenses réelles de fonctionnement en diminution (-4,33 M€, soit -4,46%). Cette combinaison d'indicateurs permet d'obtenir un taux d'épargne brute de 30,08% en 2025, contre 17,22% en 2024.

Corrigée des évènements non récurrents mentionnés ci-avant, l'épargne brute 2025 ressort à 33,73 M€ correspondant à une capacité de désendettement de 2,26 années.

L'épargne brute doit à minima permettre le remboursement du capital de la dette (2 M€ en 2025). Après remboursement, il ressort une épargne nette de 37,88 M€, correspondant à la capacité de la Régie à autofinancer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Constitution de l'épargne



2. L'emprunt et la capacité de désendettement

Les emprunts permettent de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement non couvert par l'épargne nette.

Suivi des emprunts - Année 2025

Nature de dette contractée à date	Imputation	Capital restant dû au 01/01/2025	Remboursement du capital (D_16)	Interests (D_66)	Annuité	ICNE (D_66)	Capital restant dû au 31/12/2025	Montant initial contractualisé	Taux d'intérêt	Durée résiduelle (années)
Soulte plomb Bordeaux Métropole	1678	29 330 600,00	1 275 200,00	0,00	1 275 200,00	0,00	28 055 400,00	31 881 000,00	0%	22
Avance Remboursable Bordeaux Métropole	1681	7 092 120,00	506 580,00	0,00	506 580,00	0,00	6 585 540,00	7 598 700,00	0%	13
Préfinancement Bordeaux Métropole pour CCLM	1678	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933 919,91	1 933 919,91	0%	5
Préfinancement Bordeaux Métropole pour BHNS	1678	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 470 590,70	9 470 590,70	0%	25
Banque AFL	1641	5 940 000,00	240 000,00	210 579,93	450 579,93	41 147,67	5 700 000,00	6 000 000,00	3,56%	24
Banque Des Terroires (*)	1641	0,00	0,00	223 719,85	223 719,85	0,00	12 500 000,00	35 000 000,00	Tx Livret A + 0,4%	60
Banque ARKEA	1641	0,00	0,00	0,00	0,00	150 348,00	12 000 000,00	12 000 000,00	Tx Euribor 12 mois + 0,87%	25
TOTAL		42 362 720	2 021 780,00	434 299,78	2 456 079,78	191 495,67	76 245 450,61	103 884 210,61		

(*) Remboursement débutant le 20/03/2029, à l'issue d'une période de mobilisation de 4 ans

Par un avenant 7 du 26 décembre 2006, Bordeaux Métropole a contractualisé avec le délégataire du service de l'eau à date des stipulations relatives au remplacement/réhabilitation des branchements en plomb et le financement de ces travaux par le délégataire. Les modalités de financement de ces travaux ont été évalués à un montant total de 78,935 M€. L'amortissement de ces travaux n'étant pas complet à la date d'échéance du contrat, la collectivité s'était engagée à verser au délégataire une indemnité de retour, constituant la contrepartie du retour des branchements plomb renouvelés/réhabilités dans le patrimoine de la collectivité, indemnité évaluée à 31,88 M€ à la date d'échéance du traité (31/12/2021).

Bordeaux Métropole s'est ainsi acquitté de cette dette vis-à-vis du délégataire à la date d'échéance initiale du contrat, mais au titre de l'article L 2224-11 du CGCT, il revient à la Régie de L'Eau Bordeaux métropole d'assurer le remboursement de cette dette, soit 1,275 M€ annuel de remboursement de la soulte plomb étalé sur 25 ans et qui s'achèvera en 2048.

La Régie de L'Eau a par ailleurs disposé d'une avance remboursable de 7,598 M€ versée par Bordeaux Métropole sur 2022 pour contribuer au financement des investissements. Cette avance est consentie avec un taux d'intérêt à 0% et doit être remboursée dans un délai de 15 ans.

La Régie doit également rembourser des projets tels que le BHNS et le CCLM préfinancés à 0% par Bordeaux Métropole pour un montant de 11,4 M€ (9,47 M€ pour le BHNS et 1,93 M€ pour le CCLM).

La Régie a souscrit sur 2024 un emprunt avec l'AFL de 6 M€ remboursable sur 25 ans. Les fonds ont été perçus courant juillet 2024.

La Régie a procédé à la souscription d'un emprunt auprès de la Banque des territoires pour un montant de 35 M€ pouvant être échelonné sur 4 ans selon les besoins en vue de financer le plan d'investissement. La Régie a tiré à hauteur de 12,5 M€ sur ce contrat en 2025.

Dans une optique de diversification des emprunts, la Régie a également contractualisé un emprunt de 12 M€ en juillet 2025 auprès de la banque Arkéa.

Le capital de dette restant dû par la Régie au 31/12/2025 est ainsi de 76,245 M€, soit +33,88 M€ s'expliquant par :

- 24,5 M€ d'emprunts bancaires souscrits en 2025 (12,5 M€ auprès de la banque des territoires et 12 M€ auprès d'Arkéa),
- 11,4 M€ de préfinancement de Bordeaux Métropole sur les projets BHNS et CCLM (9,47 M€ pour le BHNS et 1,93 M€ pour le CCLM),

- 2,02 M€ de remboursement du capital au titre de l'exercice 2025.

Il en ressort une capacité de désendettement de 1,91 années au 31/12/2025 (2,26 années avec neutralisation des 6,17 M€ de recettes non récurrentes liées à la fin du contrat de DSP avec Suez).

C. Section d'investissement

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	359 125,26	1 183 904,79	824 779,53	229,66%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	6 000 000,00	24 500 000,00	18 500 000,00	308,33%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	15 209 406,19	32 478 100,52	17 268 694,33	113,54%
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	21 568 531,45	58 162 005,31	36 593 473,86	169,66%
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 669 097,72	17 104 860,47	14 435 762,75	540,85%
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	3 689,97	60 787,50	57 097,53	1547,37%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 672 787,69	17 165 647,97	14 492 860,28	542,24%
001	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 241 319,14	75 327 653,28	51 086 334,14	210,74%

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	503 110,68	294 150,91	-208 959,77	-41,53%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 554 776,18	16 505 160,26	4 950 384,08	42,84%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	27 325 677,81	37 221 937,09	9 896 259,28	36,22%
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	1 841 780,00	2 021 780,00	180 000,00	9,77%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 501,45	4 240,44	-2 261,01	-34,78%
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	41 231 846,12	56 047 268,70	14 815 422,58	35,93%
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	843 824,23	3 810 729,75	2 966 905,52	351,60%
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	3 689,97	60 787,50	57 097,53	1547,37%
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	847 514,20	3 815 679,75	2 968 165,55	350,22%
001	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 079 360,32	59 918 785,95	17 839 425,63	42,39%

1. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à 58,16 M€ et correspondent à un taux de réalisation de 98% du budget voté. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 24,5 M€ correspondant à la souscription de deux emprunts pour couvrir les dépenses d'équipement,
- 32,48 M€ de dotation issue de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 inscrite au Budget Supplémentaire 2025,
- 1,18 M€ de subventions d'investissement (dont 1 M€ perçu de l'Agence de l'eau², le complément étant versé par BM).

² En regard, la Régie verse 21 M€ à l'Agence de l'eau au titre de 2025.

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à 56,05 M€ et correspondent à un taux de réalisation de 93% du budget voté. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 2,02 M€ correspondant au remboursement du capital de la dette,
- 54,02 M€ de dépenses d'équipement détaillées ci-après.

Opérations Régie	Etat APCP CA 2025		
	Exercices antérieurs consommés	CP 2025 ouverts	CP 2025 consommés
2023APPAMOASI	176 269,80	0,00	0,00
2023APPAQUEDUC - Aqueduc	0,00	0,00	0,00
2023APPBUILD - Système d'information - Phase build	8 115 384,80	6 829 664,31	6 304 379,01
2023APPCANASTR - Travaux sur canalisations structurantes	1 661 631,30	2 582 880,00	2 178 972,21
2023APPCAPTANTSMEDOC - Champs captants des Landes de Médoc (CCLM)	771 850,79	1 150 000,00	639 475,88
2023APPNVXFORAGES - Nouveaux forages	0,00	810,00	810,00
2023APRCANAREN - Renouvellement / extensions canalisations	21 131 148,10	24 470 000,00	24 068 897,08
2023APRCOMPTEURS - Compteurs	1 053 997,07	948 668,00	577 332,12
2023APRENVV - Environnement de travail	3 935 445,23	3 884 495,30	3 663 353,30
2023APROUVRESAEP - Ouvrages Eau Potable	149 174,59	335 000,00	252 910,00
2023APPRESEAUX - Réseaux	2 104 766,09	2 637 520,00	2 536 424,08
2023APRUSINES - Usines	3 608 472,81	3 148 388,00	2 295 330,40
2023APXBRANCHEMENTS - Branchements	11 471 723,97	11 649 050,00	11 507 604,61
Total Eau Potable	54 179 864,55	57 636 475,61	54 025 488,69

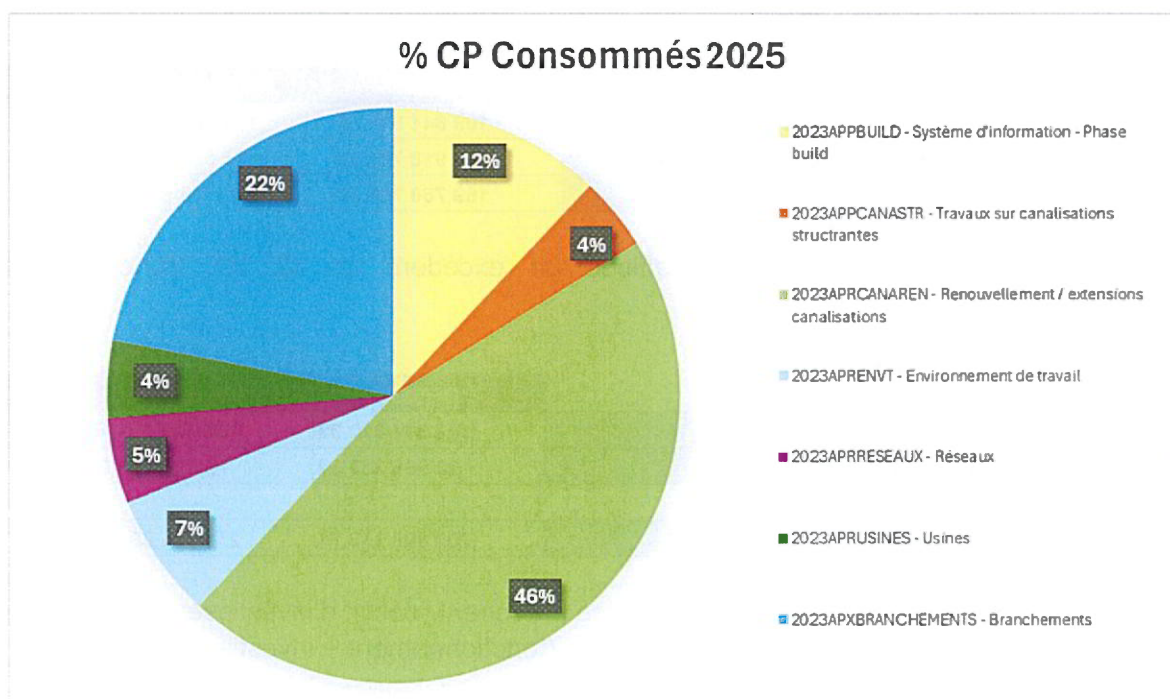
Ces 54,02 M€ de crédits de paiement consommés sur l'exercice 2025 correspondent essentiellement aux opérations suivantes :

- **Les opérations relatives aux branchements.** Elles représentent 21,3% du montant total des crédits de paiement consommés, soit 11,5 M€. Elles ont permis le renouvellement de 2 473 branchements, ce qui représente 1,19% du parc total. Ces 11,5 M€ se décomposent entre les opérations suivantes :
 - 7,5 M€ pour les renouvellements de branchements,
 - 1,6 M€ pour les branchements neufs (diamètre >50),
 - 2,4 M€ pour les branchements neufs (diamètre <50).
- **Les systèmes d'information pour 6,3 M€.** Par rapport à l'exercice 2024, on constate une augmentation de +1,8 M€ de crédits consommés. Le SI de gestion et facturation de la Régie représente une part importante des crédits de paiement 2025, avec 1,6 M€. S'ajoute également l'opération pour la mise en place de la gouvernance DATA ainsi que la mise en place de la plateforme DATASEAUR qui a mobilisé 1 M€. L'opération GMAO a également mobilisé 1,9 M€. Ces crédits ont permis le déploiement de la solution Maximo pour les usines, ainsi que les évolutions en continu de la solution. En parallèle, cela a permis le maintien en condition opérationnelle de l'outil en intégrant les parties techniques (hébergement, licences...).

- **Les opérations relatives aux renouvellements et extensions des canalisations.**
Elles représentent à elles seules 44,5% du montant total des crédits de paiement consommés, soit 24 M€. Ces travaux ont permis la réalisation de 20,7 km de pose de réseaux d'eau potable. En lien avec le contrat d'objectifs, le renouvellement du réseau de distribution représente 0,63% de linéaire total du réseau.

Les principales opérations sont les suivantes :

- Les travaux de renouvellement de réseaux de la rue Alfred DANEY à Bordeaux, dont les crédits consommés en 2025 s'élèvent à 1,37 M€. Ces travaux ont permis le renouvellement de 1 390 ml de réseaux.
 - Les travaux de renouvellement des réseaux sur la rue de Patay à Bordeaux, pour un montant de 0,7 M€, permettant le renouvellement de 334 ml de réseaux.
 - Les travaux de renouvellement rue de Gallin et de la piscine, pour un montant de 0,73 M€, et 336 ml.
 - Le renouvellement des réseaux sur la route de Canéjan à Gradignan, pour un montant consommé de 0,5 M€, permettant le renouvellement de 642 ml de réseaux.
- **L'environnement de travail** représente également 6,8% des dépenses d'investissement (3,66 M€ en 2025). La principale opération est l'acquisition des véhicules pour un montant de 3,3 M€.



3. Résultat d'investissement

Les recettes d'investissement totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 75,33 M€ (58,16 M€ de recettes réelles et 17,1 M€ de recettes d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements liées aux acquisitions mises en service depuis 2023, dont 10,9 M€ de dotations aux amortissements patrimoine SUEZ) contre des dépenses d'investissement totales de 59,9 M€ (56,05 M€ de dépenses réelles et 3,81 M€ de dépenses d'ordre). Le résultat de l'exercice 2025 sur la section d'investissement ressort ainsi à +15,41 M€.

(En euros)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	59 918 785,95	75 327 653,28	15 408 867,33
Report de l'exercice N-1	33 047 447,37	0,00	-33 047 447,37
Total (Réalizations + reports)	92 966 233,32	75 327 653,28	-17 638 580,04
Restes à Réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Resultat cumulé de la section d'investissement	92 966 233,32	75 327 653,28	-17 638 580,04

En intégrant le résultat reporté de l'exercice précédent (déficit d'investissement de -33 M€), on obtient un résultat cumulé de la section d'investissement déficitaire de -17,64 M€.

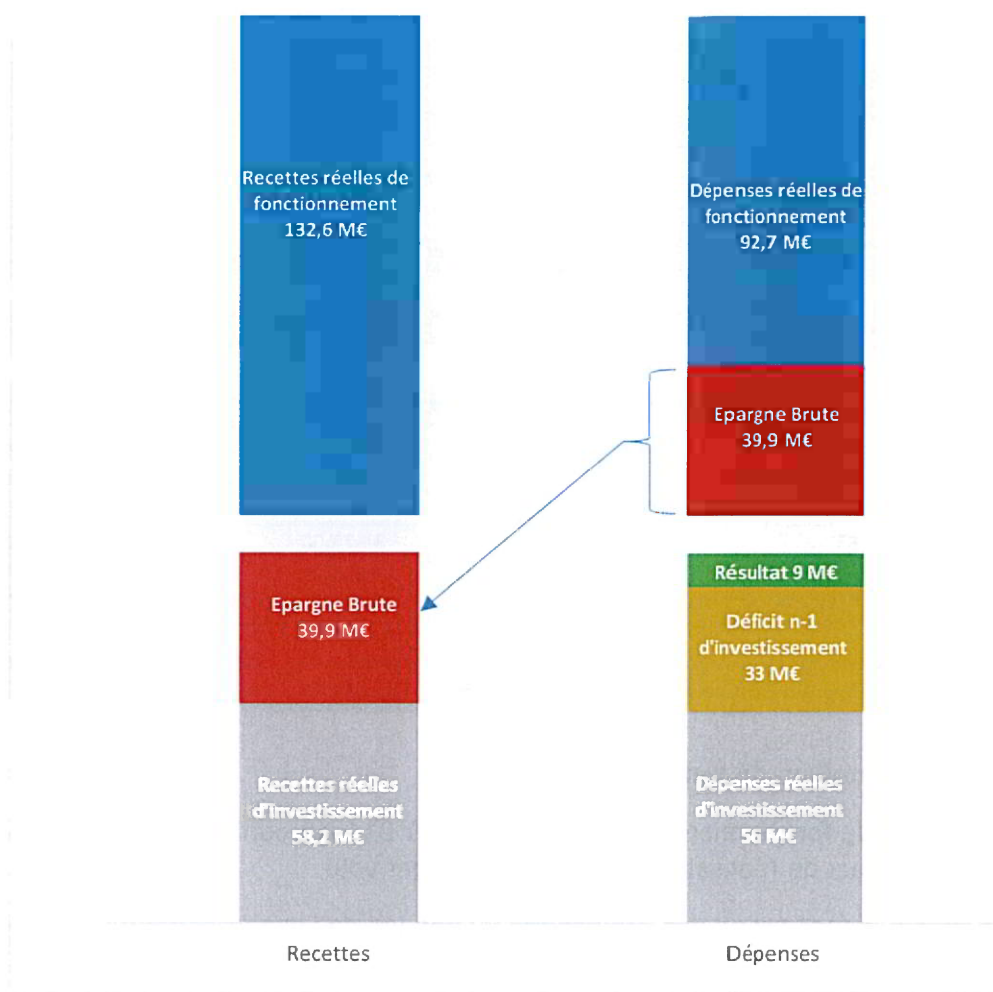
D. Résultat global

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice section d'exploitation	109 841 919,39	136 449 031,75	26 607 112,36
Réalisation de l'exercice section d'investissement	59 918 785,95	75 327 653,28	15 408 867,33
Resultat de l'exercice 2025	169 760 705,34	211 776 685,03	42 015 979,69

Le résultat de l'exercice 2025 affiche un excédent de 42 M€ (fonctionnement + investissement).

	Dépenses	Recettes	Résultat
Resultat cumulé de la section d'exploitation	109 841 919,39	136 449 031,75	26 607 112,36
Resultat cumulé de la section d'investissement	92 966 233,32	75 327 653,28	-17 638 580,04
Total cumulé	202 808 152,71	211 776 685,03	8 968 532,32

En intégrant le résultat reporté de l'exercice précédent (déficit d'investissement de -33 M€), le résultat cumulé affiche un excédent de 9 M€ (fonctionnement + investissement).



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (39,9 M€) permet de rembourser le capital de la dette (2 M€) et d'autofinancer les dépenses d'équipement à hauteur de 37,9 M€ (soit 70% des 54 M€ de dépenses totales d'équipement).

Le financement des 16 M€ de dépenses d'équipement non autofinancées ainsi que le financement du déficit d'investissement N-1 (33 M€) sont permis par 58 M€ de recettes réelles d'investissement (24,5 M€ d'emprunts, 32,5 M€ de dotation issue de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 inscrite au Budget Supplémentaire 2025, et 1 M€ de subvention d'investissement).

Il en ressort un solde excédentaire de 9 M€ correspondant au résultat cumulé 2025, sur la base d'un taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement de 93% du budget voté. Si les dépenses réelles d'investissement avaient été exécutées à 100%, le résultat cumulé 2025 aurait été de 5,4 M€.

II. Budget SPANC

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	1 402,25	1 915,20	512,95	36,58%
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	133 790,26	202 113,23	68 322,97	51,07%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,20	0,20	100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	183 346,49	43,00	-183 303,49	-99,98%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,00	9 674,00	9 674,00	0,00%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		318 539,00	213 745,63	-104 793,37	-32,90%
002	RESULTAT REPORTÉ				
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		318 539,00	213 745,63	-104 793,37	-32,90%

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	17 658,58	23 899,34	6 240,76	35,34%
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	134 195,20	171 165,94	36 970,74	27,55%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	1,88	1,88	100,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 378,00	73 731,52	70 353,52	2082,70%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	9 674,00	17 741,00	8 067,00	83,39%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		164 905,78	286 539,68	121 633,90	73,76%
002	RESULTAT REPORTÉ				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		164 905,78	286 539,68	121 633,90	73,76%

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 214 K€ contre 319 K€ en 2024, et correspondent à un taux de réalisation de 121% du budget voté.

Les recettes liées à la facturation des prestations du service de l'assainissement non collectif sont en augmentation de plus de 50% par rapport à l'exercice 2024, soit un total de 202 K€ réalisé en 2025.

Elles sont dynamisées par deux facteurs :

- Le premier est un effet prix, une augmentation de +20% ayant été votée par rapport à l'année 2024 ;
- Le second est un effet volume avec une augmentation des contrôles réglementaires grâce au recrutement d'un troisième technicien (+12%).

Les recettes brutes liées à l'exploitation du service de l'assainissement non collectif se décomposent de la façon suivante :

	Nombre	Montant
Vérification préalable du projet	112	12 736
Vérification d'exécution des travaux		
Contrôle de fonctionnement et d'entretien _Classique	2758	146 588
Contrôle de fonctionnement et d'entretien _Protection rapprochée	332	35 292
Contrôle de fonctionnement et d'entretien _Micro station		
Contrôle de fonctionnement et d'entretien _Contrôle annuel	8	1 600
Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	41	7 095
Contre-visite	1	93
TOTAL	3 252	203 402

Les recettes du SPANC sont complétées par 1,9 K€ d'atténuations de charges liées à la paie (tickets restaurant et mutuelle) et 9,6 K€ de reprises de provisions.

En neutralisant la recette exceptionnelle de 2024 relative à la dotation initiale de Bordeaux Métropole (182 K€ au chapitre 77), les recettes du SPANC passent de 135 K€ en 2024 à 214 K€ en 2025, soit une progression d'environ +58%.

2. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 287 K€ contre 165 K€ en 2024, et correspondent à un taux de réalisation de 88% du budget voté.

Les frais de personnels sont en progression de +27% à la suite de l'intégration d'un troisième technicien. En conséquence, les charges de refacturation des frais support sont également en hausse. Les charges à caractère général croissent ainsi de 35% (+4,9 K€ pour la refacturation des frais supports, +1,3 K€ de petits équipements).

Par ailleurs, 18 K€ de provisions liées aux ressources humaines et 4 K€ de dépenses exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs) viennent compléter les dépenses d'exploitation.

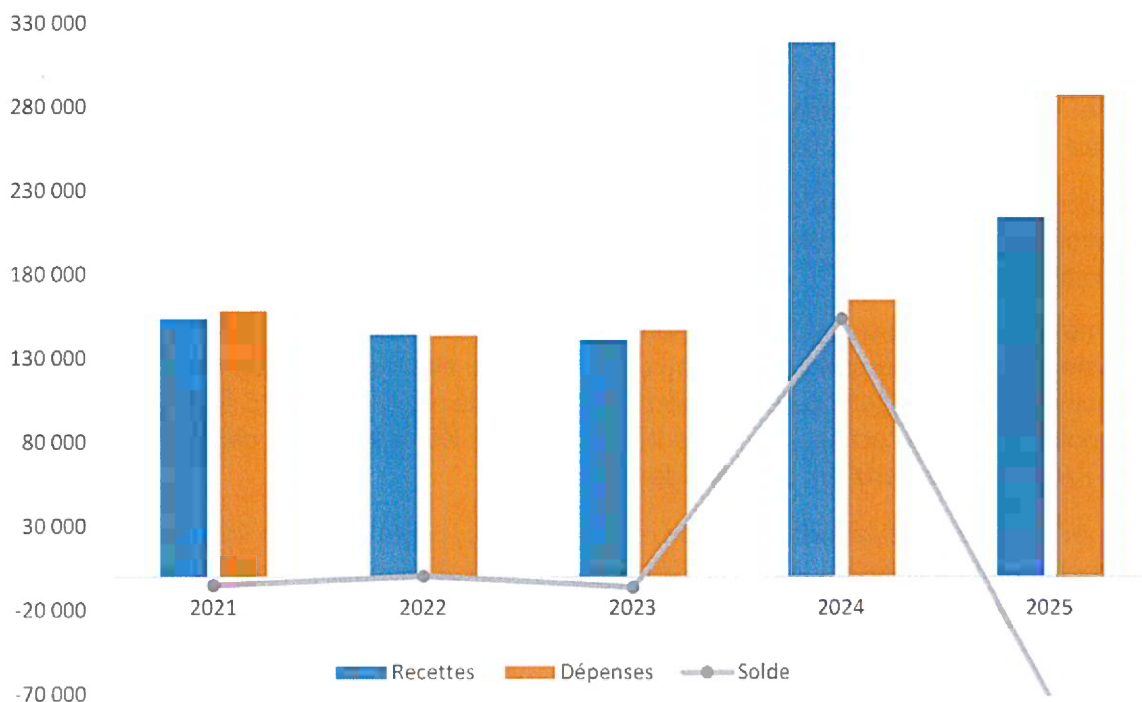
Pour mémoire, la Régie de L'Eau de Bordeaux a perçu en 2024 pour 182 K€ de transfert de fonds de dotation de la part de Bordeaux Métropole au titre des résultats antérieurs dégagés par l'activité de ce budget. La délibération n°2025-587 de décembre 2025 établie par Bordeaux Métropole est venue rectifier ce montant affecté à 112 K€, justifiant la charge exceptionnelle de 70 K€ constatée dans les comptes de 2025.

Ainsi, en neutralisant la régularisation du trop-perçu de la dotation initiale de Bordeaux Métropole comptabilisée en 2024 (70 K€ de charges exceptionnelles en 2025 au chapitre 67), les dépenses du SPANC passent de 165 K€ en 2024 à 216 K€ en 2025, soit une progression de +31%.

3. Résultat de fonctionnement

Avec neutralisation des écritures liées à la dotation de Bordeaux Métropole, les évolutions des recettes et des dépenses du SPANC permettent de réduire son déficit structurel à un niveau de 2 K€ en 2025 (214 K€ de recettes et 216 K€ de dépenses).

Evolution des dépenses et recettes d'exploitation



In fine, le résultat de l'exercice 2025 du SPANC affiche un solde négatif de -73 K€ (dont 70 K€ de régularisation de la dotation de Bordeaux Métropole en charges exceptionnelles). Le résultat cumulé du SPANC, après report de 148 K€ d'excédent N-1, est ainsi de +75 K€.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	286 539,68	213 745,63	-72 794,05
Report de l'exercice N-1	0,00	147 704,25	147 704,25
Total (Réalizations + reports)	286 539,68	361 449,88	74 910,20
Restes à Réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Resultat cumulé de la section d'exploitation	286 539,68	361 449,88	74 910,20

III. Budget des Eaux Industrielles

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	7,60	0,00	-7,60	-100,00%
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	461 268,24	650 011,09	188 742,85	40,92%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,08	0,08	100,00%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 124 366,89	5 888,77	-1 118 478,12	-99,48%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,00	5 797,00	5 797,00	0,00%
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 585 642,73	661 696,94	-923 945,79	-58,27%
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	69 200,24	271 438,85	202 238,61	292,25%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	69 200,24	271 438,85	202 238,61	292,25%
002	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 654 842,97	933 135,79	-721 707,18	-43,61%

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	291 822,81	279 303,31	-12 519,50	-4,29%
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	62 928,60	71 471,62	8 543,02	13,58%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 123,96	0,00	-1 123,96	-100,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	5 797,00	6 200,00	403,00	6,95%
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	361 672,37	356 974,93	-4 697,44	-1,30%
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 326,34	323 594,40	230 268,06	246,73%
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	93 326,34	323 594,40	230 268,06	246,73%
002	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	454 998,71	680 569,33	225 570,62	49,58%

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	11 806,51	564 158,40	552 351,89	4678,37%
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	11 806,51	564 158,40	552 351,89	4678,37%
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 326,34	323 594,40	230 268,06	246,73%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	93 326,34	323 594,40	230 268,06	246,73%
001	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	105 132,85	887 752,80	782 619,95	744,41%

Article	Libellé	CA 2024	CA 2025	Var.	% Var.
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	196 416,52	84 420,60	-111 995,92	-57,02%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 867,98	73 866,78	56 998,80	337,91%
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	213 284,50	158 287,38	-54 997,12	-25,79%
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	69 200,24	271 438,85	202 238,61	292,25%
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	69 200,24	271 438,85	202 238,61	292,25%
001	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	282 484,74	429 726,23	147 241,49	52,12%

A. Section d'exploitation

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 662 K€ et correspondent à un taux de réalisation de 136% du budget voté.

Les recettes perçues sur l'exercice 2025 liées à l'exploitation du service constituées de la vente d'eau aux abonnés (part fixe et part variable) sont en progression de 40,92% pour atteindre un niveau de recette à 650 K€.

Détail des recettes - Eau industrielle				
	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Ecart 2025 vs 2024	Ecart % 2025 vs 2024
En K m3				
Total Volumes vendus aux industriels	658	977	319	49%
N-1	159	255	96	61%
N	499	722	223	45%
COMPTE RESULTAT REGIE				
EN k € COURANTS				
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	363	508	146	40%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE : abonnements	80	72	-9	-11%
REDEVANCE PRELEVEMENT	18	69	51	280%
PRESTATIONS ANNEXES (Cartes pour bornes)		1	1	
1.TOTAL RECETTES EXPLOITATION	461	650	189	41%

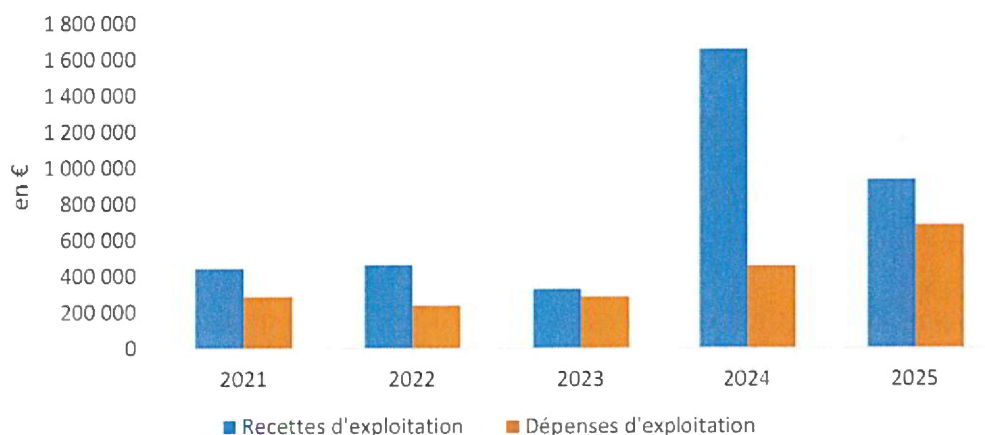
Il est à noter que cette augmentation résulte d'un changement de méthode comptable. En effet, le dernier trimestre de l'année 2025 a été comptabilisé sur l'exercice 2025, portant le nombre de trimestres facturés sur l'exercice 2025 à 5 trimestres (consommations relevées entre le 4^{ème} trimestre 2024 et le 4^{ème} trimestre 2025 entraînant une augmentation des volumes de +49%).

Cette hausse des recettes est également à nuancer car :

- D'une part, les tarifs 2025 ont baissé de -1,8% par rapport à 2024 après application de la formule d'indexation.
- D'autre part, les volumes vendus ramenés en année pleine sur 2025 sont de 722 Km3 versus 754 Km3 en 2024, soit une légère baisse de consommation de -4%.

3. Résultat de fonctionnement

Evolution dépenses/recettes de fonctionnement 2021 -
2025



Les recettes de fonctionnement totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 933 K€ (662 K€ de recettes réelles et 271 K€ de recettes d'ordre) contre des dépenses de fonctionnement totales de 681 K€ (357 K€ de dépenses réelles et 324 K€ de dépenses d'ordre). Le résultat de l'exercice 2025 sur la section d'exploitation ressort ainsi à +253 K€.

Pour mémoire, à la suite de la dotation initiale de Bordeaux Métropole transférée en 2024 (1 124 K€ de produits exceptionnels), l'année 2025 a été marquée par un exercice comptable plein au niveau des écritures d'ordre. Ainsi, les dotations aux amortissements passent de 93 K€ en 2024 à 324 K€ en 2025 et le transfert des quotes-parts de subventions d'investissement au compte de résultat évoluent de 69 K€ en 2024 à 271 K€ en 2025.

En tenant compte du résultat de l'année précédente (+667 K€), le résultat cumulé de la section d'exploitation est de 920 K€.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	680 569,33	933 135,79	252 566,46
Report de l'exercice N-1	0,00	667 183,20	667 183,20
Total (Réalizations + reports)	680 569,33	1 600 318,99	919 749,66
Restes à Réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Resultat cumulé de la section d'exploitation	680 569,33	1 600 318,99	919 749,66

B. Section d'investissement

1. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à 564 K€ et correspondent à un taux de réalisation de 100% du budget voté. Elles correspondent à la dotation issue de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 inscrite au Budget Supplémentaire 2025.

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à 158 K€ et correspondent à un taux de réalisation de 36% du budget voté.

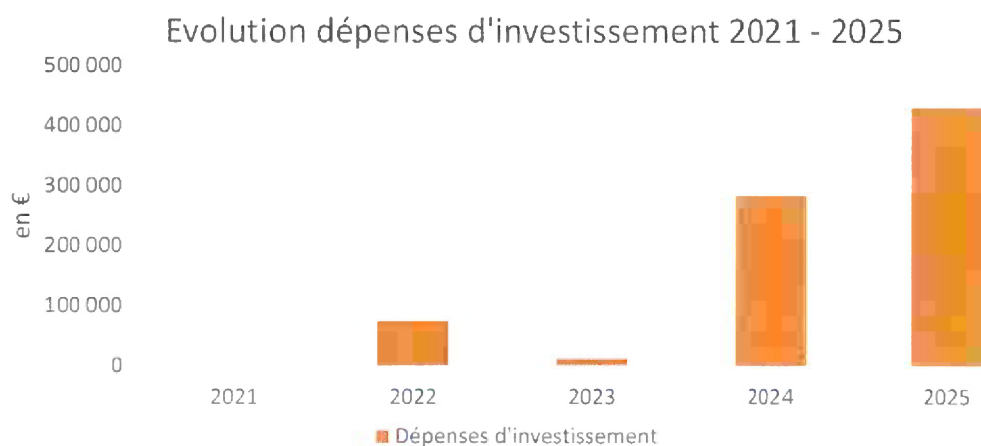
Le programme d'investissement des eaux industrielles se poursuit en 2025, malgré un affaïssement de la consommation des crédits de paiement lié à un décalage du lancement des prestations.

L'essentiel des dépenses d'investissement concernent la modernisation de l'usine :

Détail des investissements sur EI	2 025
Réseaux	5 565
Appareillage réseaux : Débitmètre	5 565
Usines	152 722
Renouvellement usines : Travaux hors électromécanique	7 329
Renouvellement courant usines : électromécanique	63 751
Renouvellement courant usines : info.indus.	81 643
TOTAL INVESTISSEMENT BRUT	158 287

3. Résultat d'investissement

Les recettes d'investissement totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 888 K€ (564 K€ de recettes réelles et 324 K€ de recettes d'ordre) contre des dépenses d'investissement totales de 430 K€ (158 K€ de dépenses réelles et 271 K€ de dépenses d'ordre). Le résultat de l'exercice 2025 sur la section d'investissement ressort ainsi à +458 K€.



	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	429 726,23	887 752,80	458 026,57
Report de l'exercice N-1	189 158,40	0,00	-189 158,40
Total (Réalisations + reports)	618 884,63	887 752,80	268 868,17

Restes à Réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
-------------------------------------	------	------	------

Resultat cumulé de la section d'investissement	618 884,63	887 752,80	268 868,17
--	------------	------------	------------

En intégrant le résultat reporté de l'exercice précédent (déficit d'investissement de -189 K€), le résultat cumulé de la section d'investissement affiche un excédent de 269 K€.

C. Résultat global

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice section d'exploitation	680 569,33	933 135,79	252 566,46
Réalisation de l'exercice section d'investissement	429 726,23	887 752,80	458 026,57
Resultat de l'exercice 2025	1 110 295,56	1 820 888,59	710 593,03

Le résultat de l'exercice 2025 affiche un excédent de 711 K€ (fonctionnement + investissement).

	Dépenses	Recettes	Résultat
Resultat cumulé de la section d'exploitation	680 569,33	1 600 318,99	919 749,66
Resultat cumulé de la section d'investissement	618 884,63	887 752,80	268 868,17
Total cumulé	1 299 453,96	2 488 071,79	1 188 617,83

En tenant compte des résultats reportés de l'exercice précédent, le résultat cumulé affiche un excédent de 1 189 K€ (fonctionnement + investissement).

Ces résultats doivent être affectés et inscrits dans les budgets concernés à l'occasion du vote des Budgets Supplémentaires 2026, consécutif à l'adoption des Comptes Financiers 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires et le plan comptable M 49 « eau et assainissement »,

VU la délibération 2025/04/01 du Conseil d'administration du 16 décembre 2025 relative au vote du budget primitif 2026 des budgets de l'eau potable, du SPANC et des eaux industrielles,

ENTENDU le rapport de présentation,

Monsieur le Directeur général s'étant retiré en application de l'article L.2121- 14 du CGCT et entendu le rapport présenté,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver le compte financier du budget de l'eau potable tel que présenté dans la maquette réglementaire en annexe 1 au présent rapport,

Article 2 : d'approuver le compte financier du budget du service public de l'assainissement non collectif tel que présenté dans la maquette réglementaire en annexe 2 au présent rapport,

Article 3 : d'approuver le compte financier du budget de l'eau industrielle tel que présenté dans la maquette réglementaire en annexe 3 au présent rapport,

Article 4 : qu'au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, les résultats apparaissant aux comptes financiers 2025 seront repris au budget supplémentaire 2026 après leur affectation sur les budgets respectifs.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 29 juin 2026.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, Le Président,
PUBLIÉ LE :	 Monsieur Jérôme PESCINA